Arnaques sur Internet : 30% des sites sont dans l’illégalité

	Arnaques sur Internet : 30% des sites sont dans l’illégalité

Les arnaques sur internet se multiplient. De faux sites imitent les couleurs et le logo d'autres sites fiables, pour attirer les internautes.

Le mauvais habit qui arrive, les délais de garantie non-respectés ou encore des soldes avec des prix gonflés… Tous ces litiges du commerce sur Internet représentent la moitié des cas traités par le site Lesarnaques.com. Attention aussi au vol de vos coordonnées bancaires et à une nouvelle arnaque, plus inattendue, le faux nom de site internet.

Une copie conforme d'un site connu

Prenez un site très prisé, RueduCommerce.com par exemple, transformez-le un tout petit peu, en RDCommerce.com, et les internautes s'y perdent très vite. Un internaute avait acheté une couette à 100 euros qui n'est jamais arrivée. « Pour moi c'était le même site, c'était Rueducommerce. Les couleurs étaient identiques, tout comme le logo. Il y avait une très bonne promotion donc je me suis dit c'était une affaire », raconte-t-il.

Et pour se faire rembourser, c'est le parcours du combattant. Si bien que ces sites frauduleux en profitent. Le temps qu'une victime s'aperçoive de la supercherie, envoie des courriers recommandés, fasse appel à des associations et porte plainte et le temps que des dizaines de plaintes débouchent enfin sur une enquête, puis sur un jugement au tribunal, il peut très vite s'écouler un an. Souvent, les fraudeurs sont basés à l'étranger, ils sont quasiment intouchables.

Comment éviter les arnaques

« Ce n'est parce que vous avez un site web où tout est écrit en français, que forcément il est basé en France. Il faut regarder les conditions générales. Si vous n'avez pas d'adresses ou d'information sur le site, il ne faut pas faire d'achats », conseille Joël Guillon, président du site Lesarnaques.com.

Pour vérifier la fiabilité d'un site, « pensez à les appeler sur la fiabilité d'un produit. Si le téléphone sonne dans le vide, c'est déjà qu'il y a un vrai service derrière », ajoute-t-il. Autre conseil : au moment où l'on fait un achat sur un site web, une page s'ouvre pour demander le numéro de carte bleue. « À ce moment-là, en haut de votre page à gauche, avant le nom de domaine se trouve « https » qui correspond à 'secure' ».

Par Anaïs Bouissou

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)

Source :
http://www.rtl.fr/culture/web-high-tech/arnaques-sur-internet-30-des-sites-sont-dans-l-illegalite-7775018016